

CONCOURS

BATIRENO ENERGIE & HABITAT

SAM | DIM | LUN | VEN | SAM | DIM
10 | 11 | 12 & 16 | 17 | 18
OCTOBRE 2026 – NAMUR EXPO

À GAGNER : UN CHÈQUE-CADEAU D'UNE VALEUR DE 8000€ HTVA POUR RÉNOVER VOTRE SALON !



Photo non contractuelle

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Easyfairs Belgium SA - Avenue Sergent Vrithoff 2, 5000 Namur.

ARTICLE 2 – DURÉE

Ce concours se déroulera durant les jours et heures d'ouverture du salon Batireno et Energie & Habitat 2026. Il débutera le 10 octobre 2026 à 10h00 et s'achèvera le 18 octobre 2026 à 19h00.

ARTICLE 3 – LES PARTICIPANTS

La participation est gratuite et ouverte à tous, à partir de 18 ans.
Un seul formulaire de participation par personne sera pris en compte.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Procurez-vous **le formulaire de participation disponible au comptoir d'accueil du salon.**

Répondez aux questions posées ainsi qu'à la question subsidiaire.

Déposez votre formulaire de participation dans l'urne sur le **stand du concours (n° 2004 - Hall 2).**

Le dépouillement aura lieu, à bureaux fermés, dans les 5 jours ouvrables suivant la fermeture du salon.

La question subsidiaire départagera les bulletins comprenant les réponses exactes aux questions posées.

En cas d'ex-aequo, un tirage au sort désignera le vainqueur.

Le gagnant sera contacté par l'organisateur, au

numéro de téléphone et/ou à l'adresse e-mail indiqué(s) sur son formulaire de participation.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée du fait d'un changement de coordonnées ultérieur ou d'une erreur de transcription des coordonnées.

ARTICLE 5 – LE PRIX

Le prix est un chèque-cadeau d'une valeur de 8.000€ HTVA pour la rénovation complète d'un séjour.

L'ensemble comprend :

- Les prestations d'architecture intérieure, réalisées par l'Atelier d'Architecture Ad'a (valeur estimée : 2.500€) : relevé du salon, plans d'aménagement, moodboards et projections 3D
- L'exécution des travaux, réalisée par M²Construct (valeur estimée : 5.500€) : devis détaillé, main d'œuvre et fournitures

Les dispositions particulières suivantes sont d'application :

- 1) Cette offre correspond à une valeur de services. Si le/la gagnant-e renonce à réaliser les travaux, ce montant ne pourra pas être converti ou perçu sous une autre forme. Le/la gagnant-e ne pourra pas non plus prétendre à la remise de sa contre-valeur en numéraire (espèces).
- 2) Si le montant des travaux dépasse le montant remporté de 8.000€ HTVA, la différence sera à charge du/de la gagnant-e
- 3) Dans un rayon de 30 km autour de la commune de Namur, les frais de déplacement sont inclus dans le prix. Au-delà de 30 km, ils seront à charge du/de la gagnant-e à hauteur de 1€/km.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable d'un défaut de fabrication, d'exécution, de livraison ou de service après-vente du lot mis en jeu.

ARTICLE 6 – FORCE MAJEURE

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par l'organisateur. De ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement.

ARTICLE 7 – OBLIGATION DES PARTICIPANTS

La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout différend né à l'occasion de ce concours sera soumis aux juridictions compétentes.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Par leur participation au concours, les participants consentent automatiquement et sans réserve à ce que leurs nom et adresse, ainsi que leur identification comme participant, soient publiés par les organisateurs.

Dans le respect du RGPD, les données personnelles des participants seront compilées dans un fichier d'adresses et mises à la disposition de l'organisateur du concours et de ses partenaires, M²Construct et l'Atelier d'Architecture Ad'A. Ces données sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'actions commerciales ultérieures. Les participants disposent d'un droit d'accès, de correction et d'opposition quant à ces données.

Règlement disponible sur simple demande écrite à Easyfairs Belgium - Avenue Sergent Vrithoff, 2 à 5000 Namur. Ledit règlement sera également disponible au Salon Batireno & Energie & Habitat sur le stand du concours (stand n° 2004 - Hall 2) durant le salon Batireno et Energie & Habitat du 10 au 18 octobre 2026.